



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_42-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08/04/2025**

N° 2025 - 42

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie

Étai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Étai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, Mme DEPOILLY Kandice, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
02/04/2025

OBJET : Bail location parcelle AM 137

Date d'affichage

..l.l....

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..l.l....

et publication du :

..l.l....

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'un riverain était demandeur pour renouveler la location de la parcelle d'une superficie totale de 201.50 m² jouxtant sa propriété. Il souhaite en assurer l'entretien, ce qu'il fait déjà. Il s'agit d'un terrain nu sur une parcelle cadastrée AM n° 137. Monsieur le Maire précise que la convention d'occupation sera annuelle et propose un prix de location à 25€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la location de parcelle cadastrée AM n° 137 au prix de 25 € par an.
- **DIT** que cette location sera revue annuellement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'intervention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

